



La balance commerciale alimentaire à fin janvier 2016

La valeur des exportations à fin janvier 2016 a accusé un recul de 43.9% en raison d'une baisse des ventes de l'huile de l'olive.

L'augmentation simultanée de 53.5% de la valeur des importations à une baisse de 44% de celle des exportations a engendré un taux de couverture de 65.1% donnant lieu à un solde déficitaire de 103.8 MD soit 254.9 MD de moins par rapport à celui de l'année précédente où il avait été de 151.1 MD.

L'année 2016 débute ainsi, avec un solde de la balance commerciale alimentaire déficitaire. Néanmoins, le déficit global de la balance commerciale du pays a été de 507.2 MD au terme du mois de janvier 2016, enregistrant ainsi un repli de 40.6% par apport à la même période de l'année écoulée où il avait atteint 854 MD.

	En MD		Variation (%)	
	1 mois-15	1 mois-16	2015/2014	2016/2015
Exportations	344,8	193,6	137,1%	-43,9%
Importations	193,7	297,4	-36,1%	53,5%
Solde	151,1	-103,8	-	-
Taux de couverture (%)	178,0%	65,1%	-	-

Source : Nos calculs d'après l'INS.

Situation hydrique : un déficit de pluviométrie notable (période du 01/09/15 au 26/02/16)



Après une fin d'été et un début d'automne pluvieux (fin août début septembre), les précipitations se sont faites rares cet hiver sur la quasi-totalité du territoire. Au Nord le déficit hydrique a été de l'ordre de 30%, au Centre il été de 34% à l'Ouest et de 45% à l'Est tandis qu'au Sud la pluviosité a été inégalement répartie avec une quasi normalité au Sud Est (2% de déficit) et une sécheresse au Sud Ouest (82% de déficit). A l'échelle du pays il a plu du début de la campagne jusqu'au 26/02/16 environ 69% de la moyenne de la période et 66% des quantités enregistrées à la même période de la campagne écoulée. Les apports aux barrages cumulés du (1/9/2015 au 26/02/2016) ont atteint 353.3 Mm³ contre 1133.6 Mm³ en 2015 et une moyenne de la période considérée évaluée à 1282 Mm³.

Les réserves en eau dans les barrages ont diminué de 30% par rapport à celles de 2015 avec un volume stocké de 1124.5 Mm³ contre 1606.7 Mm³ enregistrés le 26 février 2015. Ce manque de pluie n'est pas sans influence sur l'état des cultures en mode pluvial notamment les céréales qui sont pour la plupart au stade de la montaison et dont la situation se présente comme suit selon les régions :

- au Nord 42% sont en bon état, 46% sont jugés en moyen état et 12% sont en difficulté,
- au Centre et au Sud 12% sont en bon état, 25% sont jugés en moyen état, 28% sont en difficulté et le reste soit 35% sont perdus.

Eu égard aux dernières précipitations, l'on s'attend à une amélioration relative de la situation, en particulier au Nord du pays.

Source : ONAGRI.

Xylella Fastidiosa en popagation croissante sur l'île de Corse

La propagation croissante de la bactérie « *Xylella fastidiosa* » sur l'île française de Corse se poursuit: une vigilance accrue s'impose davantage.

Selon notre source, à la fin de 2015, il y avait 194 infections confirmées en Corse. Puis à la fin de Janvier 2016, le nombre est passé à 233. La plupart d'entre elles sont concentrées **dans le sud de la Corse**, où 222 cas ont été confirmés.

En attendant, les autorités gouvernementales françaises sont en train de finaliser un programme d'indemnisation pour les personnes touchées par les pertes en raison de la destruction des plantes infectées par « *Xylella fastidiosa* ». Ces fonds pourraient être appliqués pour couvrir les coûts de la protection des plantes infectées qui ont été interdites à l'exportation. Une ligne d'information et d'aide a également été mise en place pour les entreprises nécessitant des informations sur les mesures compensatoires mises en place pour les entreprises ayant subi des pertes.

Les mesures prises par l'Union Européenne pour contenir la bactérie ont jusqu'à présent échoué à empêcher sa propagation. Alors, une zone tampon d'un rayon de 10 kilomètres autour de chaque zone infectée a été maintenue. En conséquence, 40 pour cent de l'île soit une zone de 3,766 kilomètres carrés est maintenant délimitée comme une zone tampon.

Source : <http://www.oliveoiltimes.com>

Pêche et aquaculture en Tunisie à fin Janvier 2016

(Résultats de 2016 par rapport à 2015)



PRODUCTION

• Volume: ↑ **49,2%** (9,7 mille tonnes contre 6,5 mille tonnes)

EXPORTATION

• Volume: ↑ **0,6%** (1,7 mille tonnes contre 1,69 mille tonnes)
 • Valeur: ↓ **-24,5%** (20,9 MD contre 27,7 MD)

IMPORTATION

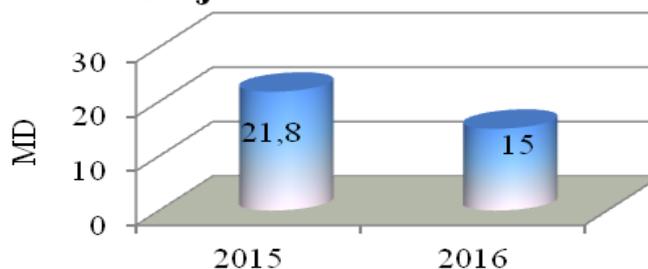
• Volume: ↓ **-23,8%** (1,6 mille tonnes contre 2,1 mille tonnes)
 • Valeur: ← (5,9 MD)

Le **solde des échanges extérieurs** des produits de la pêche à fin janvier 2016 a été positif avec (+15 MD) contre (+21,8 MD) enregistrés au cours de l'année précédente, soit une baisse de 31,2%.

NB : Les chiffres de l'année 2016 sont préliminaires.

Source : Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture.

Solde des échanges extérieurs à fin janvier en 2015 et 2016



Le Projet (HI.L.F.TRAD): Hilal Sicilo-Tunisien de la Filière Laitière-Fromagère Traditionnelle à travers les nouvelles technologies



Les troupeaux ovins laitiers de races Comisana et Sarde sont originaires des deux principales îles de l'Italie: la Sicile et la Sardaigne. Ils ont été introduits par des Italiens qui se sont installés dans le Nord de la Tunisie, sur les collines de Béja et de Mateur. Ces ovins, bons marcheurs, ont la caractéristique de bien valoriser les parcours montagneux situés au dessus des surfaces céréalières. Ils ont également permis la fixation de la race "Sicilo-Sarde" en Tunisie. Vers 1940, les premiers fromagers locaux Béjaouis, des artisans riches de leurs expériences avec leurs confrères du Sud de l'Italie se sont initiés à la fabrication artisanale du fromage à partir du lait de brebis qui a ainsi quitté le domaine exclusif de la ferme. Dans ce contexte, le Consortium de Recherche sur la Filière Laitière-Fromagère (CoRFiLaC) et GAL Eloro-Noto (SR) pour la partie Italienne et l'Institut National Agronomique de Tunis (INAT), la Direction Générale de la Production Agricole (DGPA) et le

Groupement de Développement Agricole de Béja pour la partie Tunisienne, à travers un projet de coopération bilatérale, ont œuvré pour la valorisation du fromage "Sicilien de Béja", par l'introduction et la mise sur le marché pour la première fois d'un produit d'origine animale Tunisien, bénéficiant d'un signe officiel de qualité, une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) dans ce cas. Ce projet vise les objectifs suivants:

- La création d'un réseau institutionnel entre les chercheurs et les acteurs du projet afin de transférer les connaissances et les technologies afférentes à la fabrication, la conservation, la caractérisation et la mise en valeur des fromages traditionnels à partir du lait de brebis laitières originaires de la région de Béja.
- La perpétuation de traditions ancestrales et artisanales communes tuniso-italiennes pour

la fabrication de produits locaux appartenant à la race ovine Sicilo-Sarde introduite en Tunisie il y a plus de deux siècles. Cette activité permettrait de fournir quelques emplois supplémentaires dans des zones rurales menacées de dépopulation par le biais de l'exode rural.

-L'échange de savoir-faire et d'expériences permettrait outre le renforcement de la coopération tuniso-italienne ; la protection et la valorisation de produits laitiers traditionnels originaires de troupeaux communs à deux pays soumis par certains endroits aux mêmes caractéristiques méditerranéennes du climat.

Ce projet dont le budget global s'élève à près 754 mille € est financé par l'Union Européenne, il est actuellement en phase finale de sa réalisation.

Source : DGPA

Le virus "New Delhi" menace les cultures sous serre de Kébili



Plusieurs cultures sous serre ont été infectées par le virus «New Delhi» (ToLCNDV) dans diverses localités à Kébili-nord et à El Faouar. Les agriculteurs de la région ont lancé un cri d'alarme pour stopper la propagation de ce virus. Sur un total de 395 serres du groupement agricole de Limaguess, près d'une cinquantaine ont été endommagées. Ces pertes vont aggraver les dettes des agriculteurs. Le manque de sensibilisation, l'absence de prévention et le froid sont les principaux facteurs de prolifération du virus. En 2015, une grande partie de la production de concombre libanais, melon et tomate a été contaminée par le virus dans la zone de Limaguess à Kébili-nord. Les agriculteurs ont été contraints d'arracher les plantations avant la maturation des fruits. Découvert pour la première fois en 1995 en Inde, ce virus attaque les fruits et les jeunes feuilles qui s'enroulent, se recroquevillent et restent de petite taille.

Source : webmanagercenter.com

Importation des céréales

La Tunisie a acheté le 09/02/2016, 75 mille tonnes de blé tendre au prix moyen de 179.22 Dollars/ tonne (357.89 DT/T) et 75 mille tonnes d'orge fourragère au prix moyen de 174 Dollars/tonne (347.46 DT/T). Ces quantités devraient arriver aux ports tunisiens en avril, mai et juin 2016. Comparé au prix du blé local (520 DT/T pour la récolte 2015), le prix de l'importé sera inférieur de 162.107 Dinars/tonne (-31.17%). Quant au prix de l'orge fourragère importée, il est inférieur de 132.53 DT/T (-27.61%) par rapport au prix de l'orge locale qui était de l'ordre de 480 DT/T lors de la récolte de 2015. Par rapport aux achats du 22/01/16, les prix de cette dernière fois, ont diminué de 1.61 % pour le blé tendre et de 1.64 % pour l'orge fourragère. L'acquisition sur le marché mondial de céréales à des prix plus favorables, inférieurs aux prix locaux et en quantités suffisantes, a fait montre d'une stratégie d'importation qui tient compte à la fois du niveau de collecte de la dernière récolte et de l'évolution des cours à l'échelle internationale. Cette conduite a permis de garantir jusque là des niveaux de stocks sécuritaires à moindre coût.

Source: Office des Céréales

Projet : « Réduction du gaspillage alimentaire et développement des chaînes de valeur en Tunisie et en Egypte »
MARHP/FAO/ Coopération Italienne



Ce projet a été récemment lancé dans le cadre d'un partenariat entre la Tunisie, la FAO et la Coopération Italienne s'adressant à la problématique des pertes et du gaspillage dans les chaînes alimentaires. Prévenir contre les pertes et le gaspillage alimentaires (PGA) est un défi pour la région du MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord), particulièrement la Tunisie et l'Egypte qui visent à remédier à ce phénomène.

En fait, la croissance démographique et l'urbanisation provoquent une hausse de la demande pour les systèmes alimentaires qui, à l'encontre, doivent faire face aux obstacles de ressources naturelles limitées et le changement des habitudes alimentaires. Les pertes sont occasionnées tout au long de la chaîne de valeur alimentaire. La nécessité de pallier à ces défis est l'objectif de ce projet qui se propose de formuler une stratégie de développement durable pour renforcer la sécurité alimentaire, la création d'emplois et de valeur ajoutée en réduisant les gaspillages. Cette approche intègre les étapes post-récolte, commerce et traitement tout au long de la chaîne de valeur. Les résultats attendus comprennent :

- l'amélioration des connaissances sur les PGA en Tunisie et en Egypte afin de renforcer les capacités de gestion des chaînes alimentaires.
- l'adoption de meilleures pratiques pour réduire les pertes
- et finalement, le renforcement des liens entre les acteurs de la chaîne pour accroître la valeur ajoutée.

Source : MARHP/ DG-EDA

Derniers textes juridiques

1- Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 18 janvier 2016, portant approbation du cahier des charges relatif à l'exercice de la profession de conseiller agricole.

Selon l'article 2, les conseillers agricoles détenant un agrément doivent se conformer aux prescriptions du cahier des charges annexé au présent arrêté dans un délai ne dépassant pas un an à partir de la date de sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent cahier des charges dans son Article premier fixe les conditions administratives et techniques pour l'exercice de la profession de conseiller agricole, le domaine d'intervention de l'administration, les infractions et les sanctions inhérentes lors du manquement à ses dispositions. De plus dans son article 2, le présent cahier des charges comprend quatre chapitres répartis en vingt articles et deux fiches de renseignements. Le premier chapitre se rapporte aux dispositions générales, le deuxième chapitre s'intéresse aux conditions générales relatives à l'exercice de la profession de conseiller agricole, le troisième chapitre traite le domaine d'intervention de l'administration tandis que le quatrième chapitre concerne les infractions et les sanctions.

2- Décret gouvernemental n° 2015-2773 du 31 décembre 2015, portant création de périmètres publics irrigués des délégations de Tataouine Nord et Dhiba, au gouvernorat de Tataouine

3- Décret gouvernemental n° 2015-2774 du 31 décembre 2015, portant création de périmètres publics irrigués des délégations de Chorbène et Sidi Alouène, au gouvernorat de Mahdia.

4- Décret gouvernemental n° 2015-2775 du 31 décembre 2015, portant création de périmètres publics irrigués de la délégation de Rouhia, au gouvernorat de Siliana.

5- Décret gouvernemental n° 2015-2776 du 31 décembre 2015, portant création de périmètres publics irrigués des délégations de Mareth et Gabès Sud, au gouvernorat de Gabès

6- Décret gouvernemental n° 2015-2777 du 31 décembre 2015, portant création d'une unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de développement agricole intégré de Gabès (phase II) du gouvernorat de Gabès et fixant son organisation et les modalités de son fonctionnement.

FAO : Face à la croissance du secteur de la pêche, des nouvelles règles s'imposent

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le secteur de la pêche représente 17% des apports mondiaux en protéines animales et garantit aux pays en développement davantage de recettes à l'exportation que la viande, le tabac, le riz et le sucre réunis. Dans le cadre d'un sommet visant à **examiner les besoins émergents de gouvernance** de ce secteur, les ministres de la pêche de plus de 50 pays se sont réunis en février 2016 à Agadir (Maroc) avec les acteurs clés de l'industrie halieutique. Les discussions vont permettre d'aider la FAO, ses Etats membres et les représentants de l'industrie à comprendre les nouvelles tendances, opportunités et nouveaux enjeux, d'encourager l'élaboration de stratégies de développer le secteur dans une optique durable et d'optimiser l'avantage économique qui sera tiré de la croissance escomptée.

Les ministres s'accorderaient sur les **directives techniques** proposées par la FAO pour les programmes de **documentation des prises**. Il s'agit d'une **série de documents** témoignant de **l'origine légale des captures et facilitant la traçabilité** tout au long de la chaîne d'approvisionnement qui pourrait constituer un outil important de réduction de la pêche illécite. Les travaux devraient porter sur **l'harmonisation des critères de certification pour les exportations** de poisson vers les grands marchés internationaux où les consommateurs et les détaillants sont de plus en plus attentifs aux questions de qualité, de sécurité sanitaire des aliments et de légalité. Servir durablement ces marchés lucratifs est fondamental pour les pays en développement qui produisent l'essentiel du poisson tant de capture que d'élevage.

Source: www.french.cri.cn

Lancement d'une initiative mondiale pour la transparence dans la pêche

Une initiative mondiale pour une plus grande transparence et équité dans le secteur de la pêche a été récemment lancée en février 2016 à Nouakchott, lors d'une conférence en présence de participants de l'Afrique, de l'Europe et de l'Asie. Elle a été provoquée suite aux appels évoqués par "l'Africa Progress Panel" afin de lutter contre la pêche illégale, non réglementée et non déclarée qui a proliféré en Afrique. En effet, selon le rapport sur les progrès en Afrique 2014 "[Agriculture, pêche et capitaux : Comment financer les révolutions verte et bleue de l'Afrique](#)", le continent perd des

milliards de dollars à cause de la pêche illégale. L'Afrique de l'Ouest à elle seule perd au moins 1,3 milliard de dollars US par an. Cette initiative vise à **accroître la volonté politique et la coopération internationale afin d'améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité** dans le secteur de la pêche. Dans ce contexte, l'Africa Progress Panel appelle à la mise en œuvre d'un régime multilatéral de la pêche qui imposera des sanctions aux bateaux de pêche non enregistrés et qui ne déclarent pas leurs captures. Il invite également les gouvernements du monde entier à ratifier un traité qui vise à

empêcher les braconniers de décharger leurs prises illégales dans les ports. Le Panel recommande également des réformes de la réglementation, en l'occurrence plus de transparence dans les processus d'octroi de permis de pêche. Dans ce cadre, la coordination internationale s'avère essentielle afin de gérer efficacement ce défi. En effet, une meilleure gestion des pêcheries augmenteraient les prises globales de 20%, créerait plus d'emplois, assurerait une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle, et aussi une plus grande stabilité sociale et politique.

Source: www.africaprogresspanel.org

Pêche et biodiversité en danger en Méditerranée

La mer Méditerranée est une zone de reproduction, de migration et d'hivernage de nombreuses espèces marines essentielles. Elle abrite des biotopes uniques au monde, tels que les herbiers de posidonies, et les coraux. Toutefois, dans cette zone les stocks de poissons, la biodiversité et les pêcheries sont gravement menacés. Par ailleurs, très peu de données sur les stocks halieutiques sont disponibles. En effet, la mer Méditerranée est soumise à de multiples pressions anthropiques issues entre autres du tourisme, du transport maritime, de l'aquaculture et de l'extraction d'hydrocarbures. Selon la Commission européenne, **88 % des stocks évalués en mer Méditerranée sont surexploités**. Cette situation ne menace pas seulement l'écosystème méditerranéen mais aussi l'économie et la subsistance de

nombreuses communautés locales. Les pêcheries méditerranéennes ont donc besoin de données approfondies sur les évaluations actuelles des stocks afin d'améliorer leurs connaissances sur l'environnement marin et leurs systèmes de gestion. Ceci permettrait dévaluer la durabilité des pêcheries. En partant de ces constats, le World Wide Fund (WWF) et le Marine Stewardship Council (MSC) se sont associés pour lancer le projet Medfish qui a pour objectif d'analyser en profondeur les pêcheries méditerranéennes françaises et espagnoles en utilisant le Référentiel Pêcheries du MSC comme outil d'évaluation de leur durabilité. Le projet durera deux ans (septembre 2015-septembre 2017). Il s'inscrit dans les engagements de WWF et MSC pour la pêche durable en Méditerranée et a pour ambition d'inspirer des initiatives similaires dans d'autres pays (l'Italie, la Grèce, et la côte Nord africaine).

Source: www.consoglobe.com

Influenza aviaire hautement pathogène du sous-type H5 en France

La Commission Européenne a publié une décision d'exécution (UE) 2015/2460 de manière à étendre une autre zone réglementée établie par la France en tenant compte de l'apparition de nouveaux foyers d'IAHP. Cette autre zone réglementée comprend plusieurs départements ou parties de départements du Sud-ouest se rapprochant ainsi de la Tunisie. Cette décision 2015/2460 a été publiée sur le journal officiel de l'UE dit Eur-Lex en date du 18 février 2016 suite à la propagation de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en France.

Parmi les mesures prises, il y a la nécessité de décrire rapidement l'autre zone réglementée élargie afin d'éviter que les échanges soient inutilement perturbés dans l'Union et que des entraves injustifiées au commerce soient imposées par les pays tiers.

Source : Eur-Lex

La FAO demande aux gouvernements de promouvoir la gestion communautaire des forêts

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), la foresterie communautaire est un élément important pour la promotion de la gestion forestière durable. Elle permet d'atténuer la pauvreté et de créer des emplois et des revenus au sein des communautés rurales. Toutefois, un soutien accru de la part des gouvernements, sous forme de réformes politiques et d'autres mesures, est nécessaire pour tirer pleinement profit de son potentiel. Selon un rapport de la FAO récemment publié intitulé "Quarante années de foresterie communautaire: examen de son étendue et de son efficacité", de nombreux régimes forestiers communautaires sont très

prometteurs en tant que moteurs de développement durable, mais ils sont encore en deçà de leur potentiel. D'après l'approche préconisée, les communautés locales gagneraient à nouer des partenariats avec les gouvernements pour jouer un rôle de premier plan dans la prise de décisions relatives à l'utilisation des terres et à la gestion des ressources forestières dont dépendent leurs moyens de subsistance. Selon ce rapport, près d'un tiers de la superficie forestière mondiale se trouve à l'heure actuelle sous une certaine forme de gestion communautaire. Mais dans de nombreux cas, même en présence de politiques de décentralisation et de déconcentration des droits et des

responsabilités, les conditions, dans la pratique, ne sont pas encore réunies pour permettre aux communautés forestières d'exercer pleinement leurs droits. Le rapport présente toute une gamme d'actions nécessaires pour rendre la foresterie communautaire plus efficace, notamment en fournissant aux communautés des tenures forestières sécurisées, en améliorant les cadres réglementaires, et en transférant les compétences et les technologies appropriées et viables. L'accès aux marchés et la connaissance des mécanismes de marché sont également essentiels afin que les communautés forestières et les petits exploitants soient en mesure de commercialiser leurs produits, contribuant ainsi de manière significative à la réduction de la pauvreté.

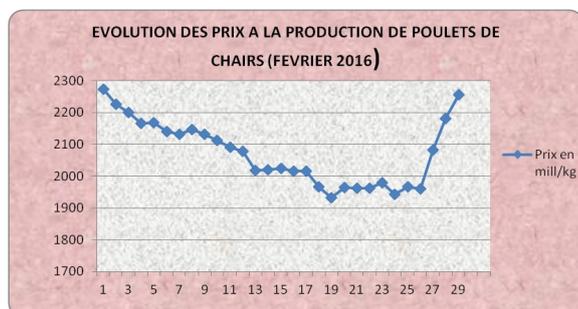
Source: www.french.xinhuanet.com

FLASH SUR LA FILIERE AVICOLE

PRIX A LA PRODUCTION (Février 2016)

Poulets de chair

(Période du 01/02/2016 au 29/02/2016)



Les prix à la production du poulet de chair ont enregistré une tendance baissière du début du mois jusqu'à 19/2/2016 en passant de 2 273 mill/kg le 01/02/16 à 1933 mill/kg le 19/02/16, puis ils ont connu une quasi stagnation durant les sept jours qui ont suivi enfin une progression rapide des prix a été observée du 27 au 29/02/16.

Le prix maximal a été de 2273 mill/kg le 1/02/16, le prix minimal a été de 1933 mill/kg le 19/02/16.

Oeufs de consommation

(Période du 01/02/2016 au 29/02/2016)



Les prix des oeufs de consommation sont passés par trois phases successives durant le mois de février 2016 :

- une phase de baisse régulière du 2/02/2016 au 17/02/2016 (de 125,3 mill/oeuf à 112,6 mill/oeuf).
- une deuxième phase de légère hausse qui a duré une semaine (de 18/02/2016 à 23/02/2016)
- une dernière phase caractérisée par une reprise de la régression qui a duré cinq jours et qui s'est achevée par un niveau de prix de 113.3 mill/oeuf.

Les prix extrêmes ont été de 125.3 mill/oeuf le 2/02/16 et de 112.6 mill/oeuf le 17/02/16.

Source : Nos calculs d'après le GIPAC

Mercuriale de Bir El Kassa (Février 2016)

Evolution de l'offre globale Février 2016/ Février 2015

- Augmentation de l'offre des légumes (+22%)
- Diminution de l'offre des fruits (-10%)
- Augmentation de l'offre des produits de la mer (+33%)

Evolution de l'offre des principaux produits



Evolution des prix des principaux produits

